

DIAGNOSTIQUER LA
QUALITÉ DE L'AIR
INTÉRIEUR DE VOTRE ERP*



L'air que nous respirons à l'intérieur de nos lieux de vie est impacté par :

- l'environnement extérieur.
- les polluants volatils émis par les matériaux (meubles, revêtements, colles) ou par nos usages.

Cette pollution a un impact avéré sur la santé (troubles respiratoires, allergies, asthme,..) et en particulier sur les populations fragiles. Pour les ERP* notamment ceux accueillant du public vulnérable, il est essentiel d'expertiser l'air et de recenser les sources de pollutions.

* Etablissement recevant du public

LE BON SERVICE POUR LE BON DIAGNOSTIC



- Répond aux dispositifs réglementaires.
- Effectue un diagnostic approfondi.
- Permet le suivi d'un plan d'actions.
- Contenus informatifs sur la qualité de l'air.

Un service :

 **Interactif** : Le questionnaire et les recommandations s'adaptent en fonction des réponses des utilisateurs.

 **Collaboratif** : Grâce à une fonctionnalité de partage, plusieurs personnes d'un même établissement peuvent remplir le questionnaire ensemble.

 **De suivi** : Après accord, les dossiers de certains ERP peuvent être visibles par la collectivité référente afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre de la réglementation de ses établissements.

Un service de : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes Avec le soutien financier de : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

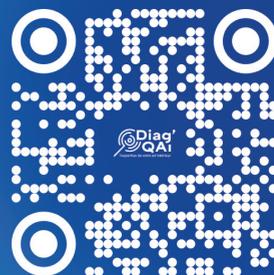


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Service communication - Atmo Auvergne - Mai 2024

Inscrivez vous sur :
diagqai.fr



Ne pas jeter sur la voie publique